



CCMA du 11 juin 2021

Déclaration liminaire
CGT Enseignement privé
Normandie

Madame la Rectrice,

Je débute cette déclaration par le regret d'y participer une nouvelle fois en visio. Le seul intérêt de cette méthode est de pouvoir se réunir sans masque. Pour le reste, les échanges sont malgré tout tronqués, les discussions sont moins fluides. Surtout, je n'en comprends pas le sens. Le protocole sanitaire a évolué et permet les réunions qui, dans tous les établissements, voire au plus haut sommet de l'État, se tiennent en présentiel. Et autour de cette table virtuelle, sans faire injure à personne mais compte tenu de notre âge moyen, je suis convaincu que nous sommes toutes et tous en partie vaccinés. Bref, je me demande si ce choix n'est pas simplement celui de la facilité, notamment pour l'articulation entre les personnels du rectorat basés à Rouen ou à Caen. Et donc, plus profondément, cela pose la question de la pertinence et des difficultés d'avoir regroupé le rectorat de Normandie.

Avant d'aborder le sujet du jour, je fais un point sur LA préoccupation des enseignant-es : la faiblesse des rémunérations. Les Maîtres Délégué-es sont extrêmement mal payés, c'en est même indécent. Les jeunes enseignants rechignent à passer le concours compte tenu des perspectives de carrière, et les plus anciens se rendent bien compte que le PPCR est le miroir aux alouettes que nous avons dénoncé, avec des accélérations de carrière très limitées, des accès à la Hors-Classe ou à la Classe exceptionnelle perçus comme limités également et vécus comme des injustices par le plus grand nombre. Il faut l'entendre.

Le Grenelle de l'Éducation a accouché d'une souris, et nous vous demandons vraiment de faire remonter au ministre cette très forte impatience des maîtres pour une réelle revalorisation des salaires et des carrières.

Sur la question du jour, le mouvement de l'emploi, nous revendiquons encore davantage de transparence et de clarté. De nombreux collègues comprennent mal leur refus alors qu'ils sont proposés dans certains établissements. Nous demandons davantage de simplicité et l'instauration d'un véritable barème pour départager les candidat-es à la mutation.

Nous demandons également l'attention des services du rectorat pour que les déclarations de postes correspondent bien à la réalité des établissements. Par exemple, des services sont déclarés à 15 ou 16h pour qu'aucun titulaire ne postule dessus, et le poste se retrouve à 18h à la rentrée. Ce n'est pas vraiment « jouer le jeu » d'un mouvement clair et qui suit les règles établies.

En fin, je conclus en attirant à nouveau votre attention sur les conséquences des suppressions d'emplois, en heures postes, dans l'enseignement privé, et particulièrement dans le périmètre de Caen. La transformation en HSA n'est pas une bonne solution et crée de véritables difficultés. Cette recherche de flexibilité et de diminution du nombre des personnels n'est bonne ni pour la vie de nos collègues, ni pour la qualité de formation des élèves qui nous sont confiés. Là encore, nous vous demandons de bien vouloir faire remonter ce message au ministère.

Merci pour votre attention.

Pour la CGT Enseignement privé

Serge VALLET
Élu CCMA